

République Française  
 Département : HAUTES-PYRENEES  
 Arrondissement : Tarbes  
**SERON - Commune**

Séance du mardi 14 avril 2026

Délibération N° DE\_015\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 31/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean-François SEBAT.

Présents : Jean-François SEBAT, Corinne DUHART, David LESCLOUPE, Hervé PUCHEU, Pascal GOUATARBES, Béatrice CAZABONNE, Fabienne LAFONT, Eric LAUCAIGNE, Cédric PRAT, Laetitia MICHEL, Fanny MIEGEBIELLE

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Béatrice CAZABONNE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : prestation de services pour l'entretien des poteaux incendie**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de prestations de services pour l'entretien des poteaux incendie avec la SATEG.

Il rappelle que la collectivité dispose sur son territoire, conformément au Code Général des collectivités territoriales, d'un système de protection contre l'incendie constitué d'appareil publics tels que notamment des poteaux incendie alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable.

L'organisation, le fonctionnement du service incendie sur la commune, notamment en ce qui concerne la décision d'implantations de nouvelles installations de lutte contre l'incendie et les travaux nécessaires au dimensionnement du réseau pour assurer les caractéristiques de pression et de débit normalisés de ces installations, relèvent de l'entière responsabilité de la collectivité.

A cet effet, la commune a la possibilité de conventionner avec la SATEG qui dispose du matériel et d'un personnel permettant d'assurer la vérification du bon fonctionnement et l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 065-216504225-20260414-DE\_015\_2026-DE



**ACCEPTTE** les termes de la convention telle que présente et annexées à la présente délibération

**AUTORISE** le Maire à signer la convention des prestation de services pour l'entretien des poteaux incendie.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

**Jean-François SEBAT**  
Président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.F. SEBAT', is written over a horizontal line.

**Béatrice CAZABONNE**  
Secrétaire de séance

